

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-huitième séance – Mardi 19 janvier 2016, à 17 h

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Maria Casares, Laurence Corpataux* et *M. Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 janvier 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 janvier, mercredi 20 janvier et lundi 25 janvier 2016 à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus à la première session de 2016. Je vous souhaite à tous une très belle année.

On nous a signalé les absences des magistrats. M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, absente aujourd'hui, souhaite le report du traitement du rapport PRD-40, pour lequel l'urgence est demandée.

M<sup>me</sup> Esther Alder sera absente demain de 17 h à 19 h; elle prendra part à la Thank You Party donnée par la Mission suisse auprès de l'Organisation des Nations unies et des organisations internationales. Elle sera de retour à 20 h 30.

A la demande de M. Guillaume Barazzone, les rapports PR-1132 A, PR-1127 A et PR-1124 A seront traités le lundi 25 janvier.

Nous passons maintenant aux questions orales; j'ai le plaisir de donner la parole à M<sup>me</sup> Anne Carron.

## 3. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno qui n'est pas encore là. Puis-je la poser tout de même? Elle concerne l'Hôtel Métropole dont la Ville de Genève est propriétaire. Un contrat de gérance lie la Ville à la société Swissôtel depuis 1998 et devait, à ma connaissance, arriver à échéance à la fin 2015. Or, l'année 2016 est déjà entamée, et je m'étonne de n'avoir rien entendu au sujet du processus de renouvellement de la gérance. Ma question est la suivante: pourriez-vous nous indiquer ce que le Conseil administratif a entrepris concernant le renouvellement de cette gérance et ce qu'est sa stratégie pour cet hôtel? Le Conseil municipal sera-t-il saisi d'un plan stratégique concernant l'Hôtel Métropole, s'agissant notamment des travaux à entreprendre?

**Le président.** On vous répondra demain... La parole est à M. Grégoire Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani et concerne le projet de zone 30 km/h dans le quartier des Délices. J'aimerais avoir des nouvelles de la procédure dans la mesure où le projet initié par la Ville date maintenant de près d'une décennie, qu'il y a eu de nombreux recours, que le volet judiciaire touchait à sa fin et que le projet de réalisation était à bout touchant – en tout cas c'est ce que j'avais cru comprendre, mais c'était peut-être un simple espoir.

**Le président.** M. Rémy Pagani vous répondra demain. La parole est au conseiller municipal Adrien Genecand.

**M. Adrien Genecand (LR).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle a trait aux informations concernant la disponibilité des piscines, sur internet. Evidemment je salue cela, cependant je me demandais si, plus largement, dans le domaine sportif, il n'était pas envisageable d'offrir plus de possibilités par internet, par exemple pour la location des terrains de badminton. Actuellement, il est encore nécessaire d'appeler, de réserver par téléphone, d'avoir son nom inscrit sur la feuille, d'aller se présenter et de payer. N'y aurait-il pas, au XXI<sup>e</sup> siècle, la possibilité, au-delà de la question de la fréquentation des piscines, de tout simplement réserver par internet?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, votre demande est très légitime. Je reconnais, en toute objectivité, que nous ne sommes pas aussi avancés dans ce domaine que je le souhaiterais. Nous travaillons activement pour permettre l'inscription en ligne, au sens large, que ce soit pour les écoles de sport, le badminton, les terrains, et les installations. On est en phase de rattrapage; la Direction des services d'information et de communication, qui est extrêmement convaincue du bien-fondé de cette demande, doit pouvoir débloquer les ressources. Ce n'est pas sorcier, mais il faut quand même le faire correctement. On y travaille activement et on essaie de rattraper ce retard, qui est reconnu.

**M. Lionel Ricou (DC).** Ma question s'adresse à M. Kanaan. Lors du débat sur le projet de budget 2016, nous avons, au Parti démocrate-chrétien, demandé un audit des fonds généraux pour la culture, en contrepartie d'un complément de la ligne budgétaire dans le courant de l'année. Il me semble que, lors du budget, nous avons voté 90% de ces fonds généraux et que nous nous étions engagés à voter les 10% restants lorsque le magistrat et le Conseil administratif nous auraient

présenté une évaluation à la fois financière et politique de ces fonds généraux. Je souhaiterais simplement savoir quelles sont les intentions du magistrat et, le cas échéant, où il en est dans ses travaux, dans ses réflexions, voire dans la réalisation de ses projets.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, j'informerai en priorité la commission des finances au moment venu, c'est-à-dire au mois de février, de la manière dont j'entends répondre à cette question. Sur le principe, je n'ai pas d'objection à un audit. La question est de savoir quelle est sa portée et, surtout, son cahier des charges. Vous avez parlé à la fin de votre intervention d'audit de fonctionnement, mais aussi politique. L'audit politique relève du Conseil municipal et du Conseil administratif. J'imagine que vous vouliez parler de politiques publiques et de stratégies. Or il convient de trouver un équilibre entre faire quelque chose rapidement et, si possible, à moindre coût, et faire quelque chose d'ambitieux. J'informerai cependant la commission des finances, en priorité, au mois de février.

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse également à M. Kanaan. J'ai été surpris de voir circuler sur les réseaux sociaux, à la mi-décembre, une vidéo montrant une prise de parole politique avant un spectacle du Grand Théâtre. Je voudrais savoir depuis quand les prises de parole politiques sont autorisées à l'intérieur de lieux appartenant à la Ville de Genève alors que, jusqu'à présent, la politique se faisait en dehors. La diffusion de matériel politique a toujours eu lieu à l'entrée du Grand Théâtre, mais je crois qu'il s'agit de la première prise de parole politique avant un spectacle. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est. Depuis quand peut-on faire de la politique à l'intérieur des bâtiments appartenant à la Ville de Genève et, dans le cas d'espèce, prendre en otage des spectateurs venus voir un spectacle et non une prise de parole politique?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, il est tout à fait exact que le bâtiment appartient à la Ville de Genève. Cependant, le Grand Théâtre est géré, au quotidien, sur le plan artistique, logistique et administratif, par une fondation autonome. La Fondation du Grand Théâtre, dans laquelle tous les partis de ce Conseil municipal sont représentés, a pris la décision, effectivement, de donner la parole à des représentants du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) concernant les coupes budgétaires. C'est un fait, j'étais à la première, le 23 décembre, je crois que vous aussi. Effectivement, c'est une décision autonome de la fondation et non de la Ville de Genève. Par ailleurs, cette décision se comprend dans le contexte actuel.

Cela dit, on ne va pas commencer à censurer nos institutions culturelles autonomes dans nos bâtiments. La Comédie est un autre exemple. La Comédie est gérée par la Fondation d'art dramatique au sein d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève. Le Théâtre Saint-Gervais est géré par une fondation dans le bâtiment appartenant à la Ville de Genève, mais il est géré de manière autonome, et je sais qu'il y a eu des récoltes de signatures en lien avec le référendum en cours sur les coupes budgétaires. Cela étant, je rappelle que chacun des groupes du Conseil municipal est toujours représenté dans ces trois fondations. Je vous recommande donc de parler avec vos représentants dans ces conseils de fondation.

*M. Simon Brandt (LR).* Ça ne vous dérange pas?

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Non.

**Le président.** Evitons les dialogues...

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Les plans d'utilisation du sol (PUS) sont entrés en vigueur et vous nous avez promis un rapport deux ans après. Cela aurait dû être au début 2015, Monsieur Pagani. Ça fait maintenant presque une année que nous l'attendons. Où en êtes-vous?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, tout d'abord, bonne année...

**Le président.** Merci beaucoup, Monsieur Pagani. La même chose pour vous.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Madame la conseillère municipale, voilà deux ans maintenant que l'amendement aux plans d'utilisation du sol est entré en force, puisqu'il y a eu une année de recours, jusqu'au Tribunal fédéral. Je m'appête à déposer ce rapport sur ces deux ans d'activité. Je vous remercie de votre attention.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. Elle concerne les logements d'urgence. La Ville les met à disposition. J'aurais aimé connaître la nationalité des personnes auxquelles ces logements d'urgence sont attribués.

**Le président.** La parole est à M<sup>me</sup> la maire. Vous prenez la parole? M<sup>me</sup> Esther Alder va vous répondre.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le conseiller municipal, vous parlez des logements d'urgence ou de l'hébergement d'urgence en protection civile? (*Remarque de M. Eric Bertinat.*) Alors, sur les logements, je vous répondrai demain, car il faut que je demande à mes services.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Ma question s'adressait à M<sup>me</sup> Salerno, mais peut-être que le Conseil administratif pourra y répondre. Je souhaitais savoir s'il y a une évaluation des restaurants mis à disposition par la Ville, les fameux fermages ou ce qu'on appelait ainsi. Je suis passé au début décembre, alors qu'il faisait très beau, sur l'île Rousseau, or c'était fermé alors que ça aurait dû être ouvert. Bref, j'avais l'impression que c'était un lieu de désolation. Je me demandais donc si vous analysiez le fonctionnement de ces restaurants.

Pour moi, ces fermages sont l'affaire de la Ville. Ils appartiennent à la Ville et il serait normal qu'elle s'y intéresse, dans la mesure où elle les met à disposition de restaurateurs; en l'occurrence, c'est l'Hôtel des Bergues. J'aurais souhaité savoir si la situation de ces différents restaurants avait été évaluée et si des indications ou des remarques ont été formulées, dans la mesure où quelque chose ne conviendrait pas au Conseil administratif.

**M. Guy Dossan (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani, je suppose. Votre prédécesseur, M. Ferrazino, avait construit, à grands frais, une plateforme à la rue Dancet. Cette plateforme était en bois, ombragée, et elle était utilisée. Maintenant, elle a été démolie et tronçonnée, je crois par le Service des espaces verts (SEVE). Je ne sais pas si cette question s'adresse à vous, Monsieur le magistrat. Toujours est-il que la plateforme a été tronçonnée parce qu'elle a été vandalisée par la faune qui a élu domicile à cet endroit depuis quelque temps, principalement en raison du wifi mis à disposition par l'antenne sociale à la rue Dancet. Le wifi était à 30 m; ça attirait une faune depuis un certain temps. Ensuite, cette plateforme a été rendue inutilisable pour les gens du quartier car elle a été vandalisée. J'étais là quand ils l'ont démolie, j'ai vu ce qu'il y avait dessous.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, j'ai été extrêmement préoccupé quand on m'a dit qu'il fallait démolir cette plateforme, parce que je trouvais qu'il fallait au moins analyser à quoi elle servait. On m'a dit, comme vous, que des vandales avaient tout cassé. On a un peu net-

toyé, il n'y a plus rien maintenant. Cela étant, je pense que ce lieu avait une utilité pour le quartier. J'ai donc demandé au service dont j'ai la charge d'étudier le remplacement si faire se peut de ce lieu agréable mis à la disposition, effectivement, des gens qui utilisent le wifi. C'est une question de temps, mais restez vigilant, Monsieur Dossan, car je pense que d'ici six à douze mois, il faudra se remettre à construire quelque chose sur ce lieu.

**Le président.** Je salue à la tribune les participants à une formation organisée par la Ville de Genève pour les nouveaux collaborateurs: «La Ville, son organisation, ses valeurs». Vu qu'il n'y en a pas beaucoup, on peut les citer: M<sup>me</sup> Adriana Bueno Da Cunha Pereira, M<sup>me</sup> Marie-Paul David, M<sup>me</sup> Julie Melinda Dorner Pitteloud, M<sup>me</sup> Séverine Durel, M<sup>me</sup> Hélène Lecocq, M<sup>me</sup> Delia Margarito, M. Laurent Meyer, M<sup>me</sup> Laura Parisotto et M<sup>me</sup> Fiona Perroud. Nous vous souhaitons une bonne séance. La parole est au conseiller administratif, M. Daniel Sormanni. (*Brouhaha.*)

*Des voix.* Pas encore!

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Conseiller municipal! Vous avez dit conseiller administratif... C'est prémonitoire peut-être...

**Le président.** C'est peut-être le destin, qui sait?

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. Elle a trait au chéquier culturel. Tout récemment, toute une série de bénéficiaires ont reçu une lettre les invitant à utiliser ce chéquier. Ce sont tous des bénéficiaires des subsides A, B ou totaux de l'assurance-maladie. Apparemment, il y a d'autres bénéficiaires aussi, les chômeurs et les prestataires de l'assurance-invalidité. Soixante francs par année, c'est toujours intéressant... J'aimerais savoir combien coûte finalement ce chéquier à la Ville de Genève – peut-être pas le nombre de personnes concernées, mais le coût global pour toutes les personnes qui utilisent ce chéquier, si c'est vraiment utile et à quelle ligne budgétaire il est imputé.

**Le président.** M. le conseiller administratif Sami Kanaan vous répondra demain. La parole est à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Vous avez signé la semaine passée une version remaniée du contrat de partenariat public-privé avec la Fondation Gandur pour l'art qui reconnaît la primauté du code de déontologie du Conseil administratif en matière de partenariat public-privé (PPP). A ce jour, ce code n'est apparemment pas accessible à tout un chacun. Rappelons tout de même aussi que le partenariat concernant la Fondation Gandur pour l'art est d'une portée sans précédent, non seulement pour Genève – tant pour les millions que ça implique que pour la durée, de nonante-neuf ans – mais aussi pour la Suisse, en comparaison aux autres musées, que ce soit à Zurich, à Bâle et à Lausanne, comme on a pu le lire récemment dans l'excellent article publié dans *Le Courrier*.

Tenant compte de tout ça, pouvez-vous me rassurer, Monsieur le conseiller administratif, sur le fait que ce code de déontologie prévoit bien de soumettre au Conseil municipal tout PPP qui comporte, à terme, des charges pour la collectivité publique qu'est la Ville de Genève. Je rappelle encore qu'actuellement en France les PPP battent méchamment de l'aile. Il n'y a qu'à penser aux trois nouveaux stades en PPP, de Lille, de Bordeaux et de Nice, prévus pour l'Euro 2016, qui dépassent de quatre fois les prix initiaux prévus pour les collectivités.

Par rapport au PPP – mais on peut aussi penser à l'extension du Musée de Biarritz – tout le monde se demande, en France, combien le contribuable va devoir payer à la fin. Et c'est la question qu'on se pose aussi légitimement sur celui que vous venez de signer. Merci de me faire savoir si ce contrat sera soumis au Conseil municipal.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question, qui comprenait plusieurs sous-questions. Elle me permet d'ailleurs de rappeler, comme je m'y étais déjà engagé il y a quatre ans, que la convention de partenariat avec la Fondation Gandur pour l'art a été adaptée. Elle vous a été diffusée dans sa nouvelle version. Les clauses qui pouvaient être sujettes à interprétation, et qui l'ont d'ailleurs été en raison de leur ambivalence supposée ou réelle, ont été clarifiées sur de nombreux points – et je m'en réjouis – notamment le fait qu'on y distingue complètement le mécénat, impliquant un apport financier entre 20 et 40 millions de francs pour l'agrandissement du musée, et le partenariat sur les collections. C'est le premier élément.

La convention elle-même vous a été diffusée. Je viens volontiers dans l'une ou l'autre des commissions du Conseil municipal si vous souhaitez un échange, notamment à la commission des arts et de la culture ou à la commission des finances, pour donner un éclairage plus détaillé, puisqu'on n'a pas le temps de le faire ici.

Deuxièmement, le code de déontologie du Conseil administratif en matière de partenariat public-privé (PPP) a été adopté. Nous sommes en train de termi-

ner les clauses de mise en œuvre. Il vous sera diffusé dans les deux semaines qui viennent puisque, évidemment, vous avez le droit de le connaître. Je tiens à préciser que Genève est la première Ville en Suisse qui adopte un tel code. Je croyais naïvement, en arrivant au Conseil administratif, en 2011, qu'il me suffisait de regarder ailleurs en Suisse, ou en Europe, d'ailleurs, pour trouver une Ville ou une collectivité publique qui avait déjà ce genre de code, or ça n'existe pas. On a donc fait œuvre de pionnier, et je m'en réjouis. Evidemment, ce n'est pas une sorte de machine automatique à dire oui ou non, mais c'est quand même une précieuse aide à la décision. On met aussi en place le *reporting* qui va avec, c'est-à-dire un inventaire beaucoup plus détaillé en matière de PPP.

Je dois également préciser que les PPP auxquels vous faites référence en France ne sont pas ceux dont je parle ici. Il faut distinguer très clairement les PPP à but lucratif, où l'investisseur attend un retour sur investissement financier, ce qui est le cas des exemples que vous évoquez, des PPP à but non lucratif. Effectivement, ceux à but lucratif posent de sérieux problèmes. Si on prend un exemple plus local, on a eu le stade de Genève. A contrario, nous avons les PPP sans but lucratif, lorsque les gens, par exemple, soutiennent des expositions dans nos musées ou font des donations.

Concernant la soumission du contrat au Conseil municipal, je vous dis d'ores et déjà non, Monsieur le conseiller municipal, pour une raison très simple. A chaque fois qu'on accepte un tableau, en don ou en dépôt, on l'intègre dans nos charges courantes de musée. Si on devait aller à chaque fois au Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, c'est simple, on ne recevrait plus aucune œuvre de personne. Et contrairement à ce que vous dites, là-dessus, on a un désaccord. Dans sa nouvelle version, la convention Gandur pour l'art entre parfaitement dans les coûts de ce qu'on fait d'habitude. De nombreuses fondations posent des œuvres chez nous pour nonante-neuf ans, pour de longues durées, mais nous n'avons pas le temps maintenant d'entrer dans les détails.

Je ne pense pas que j'arriverai à vous faire changer d'avis, Monsieur le conseiller municipal, mais je pense que, pour le parlement, il est important de voir les tenants et aboutissants de notre approche. Je viendrais donc volontiers en commission. Une chose est certaine, j'aimerais vraiment réaffirmer l'attachement du Conseil administratif à la défense du service public. Je me réjouis qu'on ait pu aboutir dans la révision de la convention en bonne intelligence avec la fondation concernée.

**M. Michel Nargi (LR).** Je crois que ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle concerne la fête du 31 décembre. J'aurais aimé savoir quand a été faite l'attribution des stands de buvette sur les quais, et quels ont été les critères de sélection. En effet, pour boire un verre, c'était vraiment très dur tellement il y avait de monde et de queue.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**Le président.** On vous répondra demain, Monsieur Nargi. *(Remarque.)* Madame Esther Alder, vous souhaitez répondre...

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Je m'excuse, Monsieur Nargi, je n'avais pas bien compris votre question, mais on m'a éclairée.

La fête du réveillon n'était pas sur la plaine de Plainpalais, elle s'est déroulée au bord du lac. S'agissant des explications que vous souhaitez, sachez qu'il n'y avait pas à soumettre les prestations de service aux marchés publics, puisqu'ils s'appliquent aux services d'un montant supérieur à 150 000 francs.

Je tiens surtout à souligner que cette manifestation a été organisée par la Ville de Genève et que nous avons introduit des PPP. Différentes associations ont donc été impliquées: l'Université de Genève, le Caré, l'Union Maraîchère de Genève, pour la Disco Soupe géante, plusieurs associations culturelles, pour l'animation des scènes et des buvettes. Les Bains des Pâquis avaient leur propre programmation. Et puis, évidemment, le Grand Hôtel Kempinski qui a offert le feu d'artifice. Vous avez souligné que le nombre important de personnes présentes est le signe que cette fête a eu un grand succès auprès du public.

S'agissant des prix, vous avez trouvé qu'ils étaient trop élevés? *(Remarque.)* Non, ça allait? Sachez aussi que les personnes démunies qui ont participé notamment au Réveillon de la solidarité, qui avait lieu pendant la première partie de la soirée à la salle communale de Plainpalais, ont toutes reçu un bon pour participer à la fête, puisque je souhaitais que cette fête jette des ponts entre tous les habitantes et les habitants de la ville de Genève; et je pense que nous avons réussi.

**M. Morten Gisselbaek (EàG).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne aussi une convention, la convention pour le parc Hentsch. J'aurais voulu savoir s'il y avait du nouveau de ce côté-là.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai promis de vous soumettre cette convention. Elle fera partie d'une proposition et il y a, je crois, une motion. On est en train de se tâter pour savoir si notre Conseil déposera, le mois prochain, une résolu-

tion ou une motion. Cette question sera soumise au Conseil administratif dans quelques jours.

**M. Olivier Wasmer (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> le maire. La presse a relayé les très nombreuses déprédations qui ont eu lieu suite aux émeutes du 19 décembre. Un grand nombre de mobiliers de la Ville de Genève a très gravement été endommagé. J'ai même entendu que les statues qui ornent le Grand Théâtre ont été recouvertes d'huile de vidange. Je suis d'ailleurs allé le vérifier personnellement parce que j'aime bien constater les choses de visu.

Tout le monde vous le dira, Madame le maire – vous le savez déjà certainement – ces statues sont malheureusement détruites à jamais. Elles seront refaites et cela a un coût. Cela représente très certainement plusieurs dizaines, voire des centaines de millions de francs. La Ville, il est vrai, est assurée, comme tous les propriétaires immobiliers. Cependant, je voudrais savoir – c'est l'intérêt du contribuable et de nous-mêmes, son représentant – si la Ville de Genève a déjà engagé des démarches au regard de la loi sur la responsabilité de l'Etat et des communes (LREC), auprès du Conseil d'Etat, étant donné les carences de la police qui sont reconnues, à ce jour. Si ça n'a pas été fait, je voudrais savoir quand le Conseil administratif entend intervenir auprès de l'Etat de Genève pour demander réparation pour les biens mobiliers et immobiliers qui ne sont pas assurés et pour lesquels il y aura des franchises, puisque, si le Conseil administratif ne le fait pas, j'imagine que ce sera à la charge de la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le conseiller municipal, sachez que la Ville a déposé une plainte pénale au sujet de ces déprédations. Nous sommes en train d'analyser la situation avec notamment l'évaluation de l'ampleur des dégâts. Vous serez informés en temps utile de l'étendue de ces dégâts et de l'estimation des réparations.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'ai été interpellée par des habitants de la Vieille-Ville qui se plaignent de la disparition progressive des différentes poubelles dans ce secteur.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je prends note, Madame la conseillère municipale, que vous appelez au remplacement des poubelles qui auraient disparu. Je vais poser la question, puisque je n'ai bien évidemment pas

donné l'instruction de les enlever. Peut-être qu'il y a eu des travaux ou une nouvelle répartition. Bref, je vais me renseigner et je vous tiendrai au courant. Si on en a trop enlevé, on en remettra.

**M. François Bärtschi** (MCG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno et à M. Barazzone. Elle concerne l'immeuble des Minoteries. Celui-ci doit être rénové prochainement, mais il y a actuellement un profond sentiment d'insécurité dans les nombreuses allées de cet immeuble. En particulier, il m'a également été rapporté que des handicapés ont été rackettés et qu'il y a des feux dans les sous-sols. Un certain nombre d'incivilités et d'éléments ne sont pas acceptables. J'ose imaginer que vous connaissez la situation et que vous avez pris des mesures. J'aimerais savoir quelles mesures vous avez prises.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** En effet, Monsieur le conseiller municipal, la situation nous est connue. Ça fait un certain nombre de mois, voire d'années, que des plaintes nous parviennent sur la situation aux Minoteries, notamment par le biais de lettres.

Sachez qu'on peut faire un certain nombre de choses, mais qu'on n'est pas responsable de tout. Vous savez que la police cantonale est une police-secours qui peut intervenir, notamment sur le domaine privé. Vous savez également que la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) prévoit que les agent-e-s de la police municipale (APM) sont responsables sur le domaine public. Cela étant, une exception est faite au principe et la police municipale fait des rondes. On va intensifier ces rondes – on les a déjà intensifiées – mais la situation est socialement complexe et, comme vous le relevez, il n'est pas du tout acceptable que des gens se fassent racketter.

Bien évidemment, les pouvoirs publics doivent intervenir. Je vais encore une fois analyser la situation avec la police municipale et prendre contact avec la police cantonale, bien que nous l'ayons déjà fait. Sachez que la police municipale, dans la mesure des moyens disponibles, continuera à faire des rondes, notamment en lien avec le concierge ou les concierges des différents immeubles. Voilà ce qu'on peut faire à ce stade.

Je ne peux pas vous promettre la lune, parce qu'on a des moyens limités en Ville de Genève; nous allons en tout cas prendre contact avec l'îlotier de la police cantonale pour exposer à nouveau une situation qui lui est connue et que malheureusement nous déplorons. Toutefois, vous avez raison, nous devons faire quelque chose.

**Le président.** Monsieur Pagani, vous souhaitez compléter...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, vous l'avez dit, on va commencer les travaux, c'est quasiment en route. Il y a une insécurité intrinsèque parce qu'il s'agit d'opérations tiroirs. On va passer allée après allée. Je le rappelle, 250 appartements seront rénovés, ainsi que les façades, la crèche et le lieu intergénérationnel.

Et puis, nous avons également engagé un médiateur, une entreprise qui a été mandatée sur la base d'un appel à projet. On compte bien sur le personnel actuellement en place, à l'intérieur de ces bâtiments, pour nous aider à passer cette étape assez difficile pour ces personnes qui effectivement, pour certaines, souffrent de handicap de manière assez importante.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone qui est juste à côté de moi. Qu'en-est-il, Monsieur Barazzone, du concept opérationnel qui doit cadrer le futur travail du Service d'incendie et de secours (SIS)? Je rappelle que ce fameux concept opérationnel nous est promis depuis plusieurs années et que nous ne l'avons pas encore vu dans son intégralité. Je rappelle également que les effectifs et les moyens seront calibrés pour le futur en fonction de ce concept.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour cette question. En effet, je vous avais promis que le Canton, qui est l'émetteur du rapport sur le concept opérationnel cantonal – quand bien même la Ville fait partie du groupe de travail – allait diffuser ce dernier en janvier. Or, M. Maudet a rencontré une délégation du comité de l'Association des communes genevoises (ACG) qui lui a exposé le rapport, pour l'instant, de manière confidentielle. Et puis, le comité de l'ACG a émis un certain nombre de remarques qui ont été envoyées par écrit au Conseil d'Etat, le priant d'y répondre et d'apporter quelques corrections et précisions sur le rapport avant que celui-ci ne soit rendu public.

M. Maudet a dû repousser la diffusion de ce rapport d'un ou de deux mois, je pense. Cela étant dit, je vous l'ai promis, dès que ce rapport sera rendu public, non seulement il sera présenté de manière extensive à mes collègues du Conseil administratif qui en auront la primeur, mais ensuite, si vous le souhaitez, nous pourrons venir en commission pour avoir une discussion et une présentation de ce concept. Je m'y engage, comme je l'avais fait il y a six mois, avant que la diffusion du rapport n'ait été reportée.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). C'est une question qui s'adresse à M. Kanaan, le conseiller administratif en charge de la culture. Mon collègue m'a transmis la réponse de M. Pagani sur le fait qu'il présenterait la convention Hentsch et une proposition chiffrant les charges qui incomberaient à la commune en cas d'acceptation de cette convention. Alors, dans un but de transparence démocratique, j'aimerais vous poser la question suivante: soumettez-vous la convention liant la Fondation Gandur pour l'art et la Ville de Genève qui va quand même impacter les finances de la Ville beaucoup plus durement que la convention Hentsch? Allez-vous soumettre une proposition?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, comme je l'ai déjà souvent dit devant le Conseil municipal, il n'y a pas de charge spécifique induite par la convention Gandur. Vous ne serez pas d'accord, mais je le maintiens. Sinon je devrais facturer des charges spécifiques à chaque fondation qui laisse des œuvres au Musée d'art et d'histoire (MAH). Ce n'est pas le cas.

Concrètement, j'insiste encore une fois – et peut-être que vous ne changerez pas d'avis – mais je rappelle que les collections que nous accueillons, et que je me réjouis d'accueillir, sont d'une très grande valeur; elles constituent un vrai plus pour le musée et le complètent bien. Elles sont intégrées dans nos dépôts et représentent 350 m<sup>2</sup> sur un dépôt de 10 000 m<sup>2</sup>, à côté des autres fondations qui ont fait des dépôts; c'est intégré dans nos charges de fonctionnement courant. On n'a pas créé le Carré-Vert, de même qu'on ne crée d'ailleurs pas le projet de rénovation et d'agrandissement pour M. Gandur.

Concernant les expositions, il est normal qu'un musée expose les œuvres qu'il a, sinon un musée ne remplit simplement pas ses missions. D'ailleurs, c'est l'objectif de M. Gandur, à juste titre, et je l'en félicite parce que ce n'est pas le cas de tous les collectionneurs privés qui gardent leurs œuvres dans leur maison ou leur dépôt privés. Ces derniers veulent valoriser ces œuvres qui sont complémentaires aux nôtres; il est dans l'intérêt du public de les montrer. Ces collections font partie du budget ordinaire de fonctionnement du MAH et c'est un vrai bénéfice pour Genève au sens large. Vous avez une autre lecture des choses, c'est votre droit, mais il n'y a pas de charge particulière liée à la Fondation Gandur pour l'art, un point c'est tout.

**M. Sylvain Thévoz** (S). Ma question porte sur le dénommé parc Hentsch. J'aurais voulu savoir si le don de la Fondation Hippomène de ce terrain et l'appellation «parc Hentsch», du nom de la personne qui le possédait, ainsi que l'inscription à l'entrée du parc ont fait l'objet d'une inquiétude de la part de riverains ou d'un référendum.

## Questions orales

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons signé il y a bien longtemps une convention avec la Fondation Hippomène, dans le cadre des échanges de terrains avec le stade de la Praille. C'est vous dire si cette affaire remonte à très loin.

Quand je suis arrivé au poste dont j'ai la charge, il m'a été dit qu'il fallait que je signe cette convention dans laquelle figure le fait que ce parc s'appelle le parc Hentsch, de par le nom du père de M. Bénédicte Hentsch, M. Gustave Hentsch. La conservation de son nom fait partie des accords qui ont eu lieu à un moment où la Fondation Hippomène a mis à disposition d'autres terrains. Il y a eu un échange triangulaire très compliqué, et donc il n'y a pas lieu de revenir sur cette question. Par contre, vous aurez loisir d'examiner avec toute l'attention voulue la problématique concernant les charges et les obligations de ce terrain, fixées dans la convention qui sera inscrite au Registre foncier.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne les Fêtes de Genève 2016. Les Pré-fêtes ont été supprimées au détriment des commerçants et des forains mais aussi des Genevoises et des Genevois. La pétition P-338 des riverains sera bientôt traitée en plénum. Cette pétition a été lancée par les commerçants et les forains car il y a eu un revirement, je dirais, à 180 degrés. En effet, il y a un problème de dialogue entre la Fondation Genève Tourisme & Congrès, la Ville de Genève, les commerçants et les forains. Entre 2012 et 2014, ceux-ci ont perdu plus de 30% de leur chiffre d'affaires en raison des intempéries et du ramadan.

J'aimerais savoir si la Ville de Genève entend intervenir dans ce dossier auprès de Genève Tourisme afin de trouver une solution qui satisfasse toutes les parties.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. J'ai reçu il y a deux semaines une représentation de forains pour leur donner des explications dans le cadre de la fin de la convention qui liait la Ville de Genève à Genève Tourisme. Elle nous liait d'ailleurs sur un plan purement technique et prévoyait par exemple que la Ville mette à disposition gratuitement le domaine public; elle fixait toute une série de détails techniques. A la faveur du renouvellement de cette convention, le Conseil administratif, comme un certain nombre d'habitants et d'acteurs dans la République, d'ailleurs, avait demandé qu'il y ait un renouvellement du concept des Fêtes de Genève.

Nous n'avons jamais demandé que les forains, par exemple, disparaissent du pourtour de la rade. Je dois vous avouer qu'il est vrai qu'un document de travail émettait cette hypothèse. Suite à une rencontre avec les forains qui nous avaient

expliqué que 30% de leur chiffre d'affaire annuel se faisait grâce aux Fêtes de Genève, nous y avons renoncé. Cela dit, nous n'avons pas renoncé à l'un des éléments importants qui a fait l'objet d'une négociation et d'un engagement de la fondation, à savoir la diminution de l'emprise sur le domaine public et de la durée des fêtes.

Genève Tourisme est venu avec un nouveau concept qui prévoit des plateformes sur l'eau, durant deux mois – non pas pour 2016, qui est une année de transition, mais dès 2017 et durant la période estivale. C'est en tout cas ce qui nous a été présenté. Les Genevoises et les Genevois pourraient boire des verres sur le lac, notamment avec les commerçants que vous mentionnez, sous réserve des analyses techniques qui doivent être faites. Et puis, s'agissant des Fêtes de 2016 elles-mêmes, nous avons demandé qu'il y ait une diminution de 10% de l'emprise sur le domaine public, et en particulier qu'une grande partie du Jardin anglais, sauf son pourtour, soit libérée de toute occupation. En effet, il souffrait énormément et les réfections des pelouses non seulement étaient chères, mais elles empêchaient l'usage du Jardin anglais, surtout après les fêtes, ce que nous voulions éviter car c'est aussi une vitrine de Genève pour les touristes mais également pour les habitants de notre ville.

Donc, il est faux de dire que nous avons demandé que les forains aillent à l'extérieur du pourtour de la rade, et il est également faux de dire que nous ne voulons pas de forains. Encore une fois, je les ai reçus tout en leur indiquant que le partenaire qui organisait les Fêtes n'était pas la Ville mais Genève Tourisme, comme vous le savez. Si nous pouvons essayer d'arranger les choses, nous le ferons. Toutefois, nous essayons de ne pas intervenir sur tous les détails. Vous me direz que ce n'est pas un détail; cela étant, pour l'instant, nous ne sommes pas sur un plan de partenariat horizontal où l'on peut discuter du contenu. Peut-être que ça changera lors des années à venir, et c'est notre souhait. On vous parlera avec le Canton de ce partenariat, peut-être dans quelques semaines ou quelques mois.

Pour l'instant, et j'en termine par là, Monsieur le président, la Ville est une autorité qui met à disposition le domaine public gratuitement à un organisateur, en l'occurrence Genève Tourisme, qui, lui, fixe les conditions, notamment aux forains. Je crois donc qu'il faut encore se concentrer sur la relation entre les forains et Genève Tourisme pour faire avancer ce dossier.

**M. Laurent Leisi** (MCG). J'ai une question à poser à M. Kanaan. Je vous ai entendu tout à l'heure répondre à mon préopinant, M. Brandt, concernant la culture en lutte et le prosélytisme politique dans les lieux de culture subventionnés par la Ville de Genève. J'aimerais donc savoir si, lors de nos prochaines cam-

pagnes, le Mouvement citoyens genevois peut profiter des premières du Grand Théâtre ou de la Comédie pour poser quelques affiches ou même, éventuellement, faire un petit discours avant les représentations.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, concrètement, pour le Grand Théâtre, je vous recommande de vous adresser à la Fondation du Grand Théâtre. Vous y êtes d'ailleurs représenté par votre voisine immédiate, M<sup>me</sup> Magnin.

Plus sérieusement, je rappelle que cette intervention au Grand Théâtre ou ailleurs n'était pas une intervention au bénéfice d'un parti en particulier. C'étaient les artistes qui exprimaient leur désarroi face aux coupes budgétaires, ce qui a ensuite généré un débat politique. Mais ce n'est pas un parti en particulier qui faisait de la publicité. D'ailleurs, je trouverais malsain qu'un parti, quel qu'il soit, y compris le mien, commence à faire de la publicité en début de représentation. D'ailleurs, les spectateurs ne l'apprécieraient pas beaucoup. En l'occurrence, on ne censure pas non plus l'avis des institutions culturelles lorsqu'elles s'expriment sur les enjeux de notre société, surtout quand ils les touchent directement. En revanche, je pense que la logique partisane est moins bienvenue, quel que soit le parti, je le rappelle.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani, s'il est là et s'il a la gentillesse de m'écouter. Monsieur Pagani, je sais que vous me dites toujours qu'il vous faut des photos et des détails; j'aimerais cependant vous inviter à consulter éventuellement le Registre foncier où l'on trouve tout si vous ne savez pas où sont nos rues...

Sur le chemin de la Tour-de-Champel, où un bloc d'immeubles appartient à la Ville, en tout cas partiellement, il y a d'énormes trous d'environ 10 cm de profondeur sur 40 cm au moins. De surcroît, ces trous se trouvent sur le passage qui conduit aux immeubles et, lorsqu'il fait nuit, c'est noir comme de l'encre. Je ne peux pas photographier le noir pour vous l'envoyer...

Je vous demande de faire boucher les trous. Je vous demande également quand vous pourrez le faire et si vous avez la gentillesse d'examiner comment améliorer l'éclairage, afin qu'on ne tombe pas. Personnellement, je suis tombée de Charybde en Scylla, puisque j'ai raté le bord du trottoir et que je suis ensuite tombée dans le trou. Donc j'aimerais qu'on fasse un effort. J'aimerais aussi, si vous le pouvez dans un délai relativement bref, que vous vous occupiez de faire retirer les barrières qui entourent la tour de Champel et que les travaux nécessaires soient entrepris, car ces barrières sont là depuis six mois. D'avance merci.

**Le président.** Merci, Madame Magnin. M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M. Madani.

**M. Amar Madani (MCG).** Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse au Conseil administratif au sujet de la question écrite QE-432 que j'ai déposée le 11 novembre 2015. Depuis cette date, soit deux mois et demi après, j'attends toujours une suite.

**Le président.** Peut-être pourriez-vous rappeler quelle était la question...

*M. Amar Madani.* L'article 65 du Règlement du Conseil municipal (RCM) stipule que la réponse à une question écrite doit être rendue au bout d'un mois.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Monsieur le conseiller municipal, vous avez tout à fait raison. Nous allons voir ce qu'il s'est passé et ferons en sorte que les réponses à vos questions écrites et à celles du Conseil municipal reçoivent effectivement une réponse dans les délais.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Lors des débats sur le SIS, nous avons appris que les délais d'intervention, hors la ville, n'étaient pas respectés. Nous aimerions savoir, s'il vous plaît, depuis quand les délais ne sont pas respectés, à quelle fréquence ces interventions ont eu lieu durant les deux dernières années et, au total, combien d'heures supplémentaires les SIS ont fait, de 2012 à 2014.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, merci pour cette question. Je ne vais vous répondre que partiellement parce que vous aurez une partie de la réponse lorsque le concept opérationnel cantonal sera rendu public. Le débat sur le SIS traite de normes de recommandation et non pas de normes légales. Ces recommandations qui émanent de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers sont importantes car elles prévoient qu'en milieu urbain, entre le moment où le SIS reçoit l'appel au 118 et le moment où il se retrouve sur les lieux du sinistre, il ne doit pas s'écouler plus de dix minutes. En milieu moyennement urbanisé, voire non urbanisé, le délai est de quinze minutes.

Ce que je vous disais, c'est que depuis un certain nombre d'années ces délais sont tenus, en moyenne, dans 60% des cas uniquement. De temps en temps, ils ne le

## Questions orales

sont pas à trente secondes près. Vous imaginez bien que, pour des raisons de trafic et d'autres problématiques liées à la route, on met parfois plus que quinze minutes pour aller à Chancy en partant de la caserne des Bains, en plein milieu du quartier de la Jonction. Il y a donc toute une série de problèmes qui se posent à ce niveau-là.

Tout l'enjeu du concept opérationnel et de la discussion que nous avons eue et que nous aurons ces prochaines années est de faire en sorte que ce standard des 60% de délais respectés augmente chaque année. Pourquoi? Parce que cela implique des victimes et des vies potentiellement en danger. Tout l'enjeu du nouveau dispositif pourrait résider en des bases de départ qui seront plus proches des endroits où le SIS doit intervenir – quand je dis «bases de départ», je parle de casernes. C'est pourquoi ce dispositif est aussi cantonal, puisque, si la ville fait partie du puzzle, il s'étend au-delà de celle-ci. Dans le cadre de la discussion sur les effectifs du SIS, lors du budget 2016, le Conseil administratif s'est engagé à proposer 25 postes supplémentaires au budget, sur une période de trois ans, qui permettront d'ores et déjà de couvrir les besoins en personnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre des deux casernes secondaires de Frontenex et des Asters. Aujourd'hui, par manque d'effectifs, elles ferment la nuit.

Alors – et j'en terminerai par là –, qu'est-ce que ces postes supplémentaires apporteront de plus? Si les Asters peuvent être ouverts toute la nuit, le SIS pourra intervenir plus rapidement, notamment à Meyrin et à Vernier. Cela répond à votre question car le nombre de fois où le SIS arrive dans les temps augmentera. Je vous répondrai aussi ultérieurement sur les heures supplémentaires. Sachez que le SIS, notamment le personnel uniformé, fait énormément d'heures supplémentaires depuis un certain nombre d'années, et que le nombre d'interventions a dramatiquement augmenté. Cela est dû en particulier à l'augmentation des risques et de la population, ainsi qu'à la sécheresse qui a presque doublé le nombre d'interventions, particulièrement en 2015 au mois de juillet. Le personnel est fatigué et c'est la raison pour laquelle le personnel supplémentaire calmera le jeu et permettra au SIS et aux pompiers de se reposer davantage. Lorsque des pompiers sont fatigués, c'est non seulement problématique pour eux et pour nous en tant qu'employeurs, mais c'est également dangereux car le risque d'avoir des problèmes durant les interventions augmente.

Pour toutes ces raisons, je remercie encore une fois le Conseil municipal d'avoir voté onze postes supplémentaires au budget 2016 et je me réjouis d'aborder, durant cette législature, que ce soit en commission ou en séance plénière, ces enjeux très importants pour la population.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. En tant qu'élus d'Ensemble à gauche, nous sommes souvent interpellés par les citoyens et citoyennes sur la question suivante: combien coûte à la Ville, à ce jour, la réno-

vation et l'agrandissement du MAH ainsi que l'exposition «Rénover Agrandir» et le film de propagande qui passe en boucle? Un chiffre précis est demandé, s'il vous plaît...

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. Elle me permet de rappeler que l'ensemble du coût du crédit qui est soumis à référendum est de 131,7 millions de francs, dont plus de la moitié est financée par des partenaires privés, soit 67 millions de francs. On parle beaucoup de la Fondation Gandur pour l'art qui est un mécène important, mais il y en a de nombreux autres, heureusement. M. Gandur et sa fondation financent la moitié de cet apport privé. L'autre moitié provient de nombreux autres petits et grands mécènes à Genève, et on s'en réjouit.

Leur motivation principale mais non exclusive est le fait que ce soit un projet intégré, incluant la rénovation et l'agrandissement d'un seul bâtiment complet au final. Si le projet venait à être refusé, ce qui peut arriver en démocratie, nous perdriions les partenaires privés. Nous devrions alors envisager une simple rénovation du musée qui coûterait beaucoup plus cher à la collectivité que ce que prévoit le projet actuellement. Ce serait donc une très mauvaise affaire que le projet soit refusé du point de vue du contribuable, sans parler du patrimoine public.

Quant au film dont vous parlez, ce n'est pas un film de propagande. Vous n'étiez peut-être pas encore là mais quand le Conseil municipal a voté un crédit d'étude complémentaire, lors de la législature précédente; il y figurait explicitement une ligne en matière d'information comprenant un film d'information – et non de propagande – sur le projet. J'imagine qu'il s'agit du film auquel vous faites référence. Je vais vérifier le coût exact, mais il doit se situer autour de 100 000 francs – entre 100 000 et 200 000 francs. C'est le coût annoncé dans le crédit. On l'a respecté et on a ainsi respecté une décision du Conseil municipal. Peut-être qu'à l'époque votre groupe n'était pas d'accord, mais la majorité l'a voté.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. J'aimerais savoir si après Zara Vêtements et Zara Home, il y aura un Zara Restaurant? Parce qu'on a pu lire dans la *Tribune de Genève* que Zara va s'agrandir en chassant le Baroque et j'aimerais savoir si le PUS, dont on a élargi la portée, est applicable ou pas.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous, j'ai appris dans le journal dominical que Zara avait négocié une reprise – on se demande à quel prix – du Baroque. Je me suis étonné comme vous du fait qu'on pouvait transformer sans coup férir un res-

taurant en arcade commerciale de vente de vêtements, ce qui n'est pas possible du point de vue du PUS.

Donc je m'apprête à adresser aux propriétaires de ce bâtiment une lettre argumentée et juridiquement charpentée afin de les mettre en garde qu'il n'est pas possible, selon l'interprétation juridique que nous en faisons, de transformer dans le centre-ville un local destiné à la restauration en magasin de vente, y compris si on trouve que ces habits sont confortables. Selon mon interprétation du PUS, que vous avez adopté, il n'est pas possible de le faire. Les propriétaires vont devoir présenter des plans de transformation. Une longue saga est à venir...

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. C'est une question qui est sensiblement la même que la précédente. Dernièrement, à la rue du 31-Décembre, il y a eu un changement d'affectation d'une boutique de vêtements en dépanneur. Je voulais savoir si vos services font des contrôles au niveau du PUS qu'on a voté dans cette enceinte. Il n'y a pas qu'à cet endroit que des changements d'affectation s'opèrent. Qui contrôle le changement des boutiques en restaurants et des restaurants en boutiques?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, une petite brochure très bien faite sera éditée pour expliquer les plans d'utilisation du sol (PUS). Elle vous sera distribuée la prochaine fois ainsi qu'aux régies et promoteurs parce que, bien souvent, des gens comme vous, Monsieur le conseiller municipal – vous ne m'en voudrez pas – confondent les responsabilités.

Je rappelle le cadre juridique. Les PUS ont été votés. Toute nouvelle construction doit être constituée d'un taux de logements de 70 à 80% selon les secteurs. De plus, des amendements avaient été proposés par votre Conseil municipal, dans le cadre du projet d'arrêté PA-78, pour préserver les cinémas, les magasins d'alimentation, les lieux culturels et les restaurants. Je ne voudrais pas intervenir de manière trop prégnante sur le contrôle systématique. Par contre, le Conseil municipal avait voté en son temps, par une grande majorité, je crois, un amendement que je lui avais proposé qui garantissait une certaine diversité dans les quartiers. Là, vous faites référence à la diversité. Cet amendement visait à préserver dans chaque quartier des quincailleries et drogueries, notamment afin de maintenir ces commerces de proximité qui disparaissent aussi et qui font qu'on peut habiter dans des quartiers comme ceux des Eaux-vives, des Pâquis et d'autres. Nous avons la chance, contrairement à d'autres villes, qu'une majorité de la population puisse habiter dans ces quartiers densément peuplés. Malheureusement, le Conseil d'Etat ainsi que le Tribunal fédéral nous ont signifié que nous n'avions pas les moyens juridiques d'intervenir au niveau de la diversité.

Donc, pour répondre très précisément à votre question, non, je ne peux pas contrôler la diversité dans les quartiers. Par contre, lors d'une transformation, je peux contrôler en quoi se transforme un cinéma, un restaurant, un lieu culturel ou un magasin de proximité, voire d'alimentation. S'il se transforme en autre chose que son affectation initiale, je peux, le cas échéant, l'en empêcher. A moins, parce qu'il y a aussi une autre cautele, qu'on puisse prouver que, pour les cinémas par exemple, l'activité est morte, enterrée depuis dix ans et qu'il n'y a pas de repreneur. Ce sont les conditions dans lesquelles j'officie, si vous me permettez l'expression.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la maire en tant que représentante du Conseil administratif. J'aurais aimé savoir si les associations qui travaillent dans le secteur social ont été averties du fait qu'au mois de décembre la majorité du Conseil municipal a voté une diminution de leurs subventions. Et puis, le cas échéant, qu'est-ce que ces associations peuvent faire, puisque je crois savoir que le référendum n'a pas d'effet suspensif sur cette baisse de subventions? Des projets devront-ils être abandonnés? Des licenciements ont-ils déjà eu lieu dans certaines associations?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Madame la conseillère municipale, effectivement, la plupart des associations, qu'elles relèvent du domaine social ou culturel, ont bien suivi les débats. Les informations leur parviendront par courrier puisqu'il a été demandé que la Ville applique, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la diminution linéaire de ces subventions. Les associations subventionnées, en fonction des tranches dont elles sont bénéficiaires, reçoivent un courrier qui leur confirme ou infirme la situation par rapport à l'année précédente. Compte tenu de cette diminution budgétaire, le Conseil administratif les informera des effets de la décision de la majorité de ce Conseil municipal, que ce soit au niveau du département de la culture, du mien ou d'autres encore.

**M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes** (S). Ma question s'adresse soit à M<sup>me</sup> Alder soit à M. Barazzone. Ces derniers mois, plusieurs riverains et riveraines du bord de l'Arve m'ont fait état de quelques cas d'empoisonnement de chiens par des pièges à rats défectueux posés au bord de l'Arve. En l'occurrence, plusieurs chiens ont été empoisonnés sur la balade du quai des Vernets. Les maîtres ont énormément de mal à comprendre comment il est possible que la Ville mandate une entreprise qui pose des pièges à rats défectueux. Pour répondre à leurs craintes et questions, j'aimerais savoir quelles mesures de sécurité sont prévues en règle générale pour que ces pièges ne soient pas ingérés par d'autres animaux que les rongeurs dont

on souhaite tous se débarrasser. Comment, et par qui, par ailleurs, la qualité du travail effectué par l'entreprise mandatée est-elle contrôlée?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. A ma connaissance, c'est le service cantonal concerné qui mandate les dératiseurs. Vous savez, que ce soit au bord du lac, près de l'Arve ou du Rhône, il y a beaucoup de pièges mais aussi des actions qui sont menées, notamment près des enrochements du lac.

Je ne pourrai pas répondre à votre question dans les deux jours, car il faut que l'on contacte le Canton. Ce que je peux faire, en revanche, c'est déjà de le rendre attentif à ce que vous décrivez et voir comment il contrôle ces procédés-là. Il y a aussi des zones, et là je m'adresse, par votre biais, aux propriétaires de chiens, où l'on ne doit pas laisser son chien en liberté. Cela étant, c'est vrai qu'il faut en tout cas rendre ces pièges à rats visibles, puisqu'il est clair que le chien ne peut pas s'en rendre compte de lui-même et qu'il n'est pas admissible qu'il avale de la mort-aux-rats ou qu'il se fasse attraper par des pièges. Nous allons nous renseigner... Je viens de consulter mon collègue M. Rémy Pagani; ni ses services ni les miens n'installent ce type de piège au bord de l'Arve.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Sur la place du Molard, des travaux ont été effectués pour remplacer ou réparer les pavés, je ne sais pas exactement, mais mes talons vous remercient. En revanche, un bout carré d'environ 3 m sur 3 m n'a pas été fait vers la rue où passe le tram. J'aimerais savoir pourquoi. N'y avait-il pas assez de pavés? Que s'est-il passé?

**Le président.** On vous répondra demain, Madame Rigotti. La parole est à M. Stéphane Guex.

**M. Stéphane Guex (EàG).** Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le déneigement de la chaussée publique. Je voulais savoir quelles étaient les directives données et les priorités en matière de déneigement et pourquoi les pistes cyclables sont toujours les parents pauvres en la matière.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, c'est une question de saison... Vous avez raison de mentionner que la Ville déneige. Elle déneige de manière de plus en plus professionnelle notamment

parce que vous avez voté des investissements qui nous permettent d'acheter des sondes et des nouveaux camions afin d'être plus efficaces. Pro Vélo, association qui travaille à l'échelle du canton, a entrepris plusieurs démarches vis-à-vis de mes services pour se plaindre parfois, mais surtout pour mieux comprendre la problématique. Vous avez raison de dire que la première priorité est de dégager les routes. Malheureusement, avec les systèmes de lames qui poussent la neige sur le côté, les bandes ou les pistes cyclables en font les frais.

Mes services ont été rendus attentifs à cette problématique par mes soins mais également par toute une série de questions que vous avez posées année après année. Le problème est le suivant: cette neige est repoussée sur les côtés et gèle ensuite durant la nuit sur les pistes cyclables. Il est alors très compliqué, même avec une pelle et des moyens humains, de l'enlever. On ne pourra pas régler le problème du jour au lendemain car cela reste très compliqué. On doit travailler dans l'urgence, parfois la nuit et parfois lorsqu'il neige extrêmement fort. On pousse la neige pour devoir la repousser une heure après. C'est donc parfois très compliqué d'intervenir et de retrouver le lendemain matin une ville «pico bello», sans un bout de neige sur les pistes cyclables.

Sachez néanmoins que les services, notamment avec les nouveaux camions, pourront davantage déneiger les pistes cyclables. Il faudra cependant que la population – et je le dis très franchement – prenne dans certains cas son mal en patience et attende quelques jours que la neige fonde pour pouvoir utiliser l'ensemble des réseaux piétons, routiers et cyclables. Merci pour cette question. Je relayerai à nouveau votre préoccupation à la voirie de manière qu'elle soit prise en compte.

**M. Souheil Sayegh (DC).** Chers collègues, ma question s'adresse à M. Pagani. Je rebondis sur la question de M<sup>me</sup> Magnin et sur la problématique des cyclistes. Au niveau de la rampe du Bout-du-Monde – puisque vous risquez de passer du côté de Champel demain – il y a un nid-de-poule quand on descend sur la ligne droite du côté droit de la chaussée. Depuis des années, il oblige les cyclistes à se déporter sur la gauche pour l'éviter, sinon on rebondit sur notre selle et on se retrouve au milieu de la route dans le trafic. Je profite donc de la question de M<sup>me</sup> Magnin au cas où vous passeriez éventuellement demain du côté de Champel et jetteriez peut-être un coup d'œil sur cette portion de route.

**Le président.** Merci, Monsieur Sayegh, M. Pagani vous répondra demain.

Interpellation: stationnement du personnel du cirque sur la plaine de Plainpalais

#### 4. Interpellation orale du 16 septembre 2015 de M. Daniel Sormanni: «Genève, mais c'est le cirque!» (IO-257)<sup>1</sup>.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette interpellation s'adresse plutôt à M. Pagani. Elle a trait à l'installation du cirque sur la plaine de Plainpalais. Le personnel du cirque s'installe sur cette plaine avec tout son matériel, notamment sa tente, ses voitures et ses remorques. Toutefois, il semblerait qu'il n'ait désormais plus le droit de venir avec ses nombreux véhicules et remorques et ne sait plus où les parquer. J'aimerais savoir en vertu de quoi il est désormais interdit au cirque de se parquer...

*Une voix.* Mais c'est M. Barazzone!

*M. Daniel Sormanni.* Alors c'est M. Barazzone, je ne sais pas. Où est-il? Voilà... Il paraît que c'est vous qui êtes en charge de la gestion de la plaine. J'aimerais savoir comment il se fait que les véhicules qui tirent les remorques et servent à amener le matériel soient désormais interdits sur la plaine de Plainpalais – ce qui évidemment pose un certain nombre de problèmes organisationnels et fonctionnels. J'aimerais savoir ce qu'il en est et ce que vous entendez faire par rapport à cette problématique. Ce n'est pas très compliqué mais j'aimerais savoir si cette interdiction est effective car cela m'a été rapporté par la direction du cirque. C'est pour cette raison que je me permets de vous en parler.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal Sormanni, il est vrai que, s'agissant des véhicules, on essaie de restreindre leur accès à la plaine de Plainpalais parce que certains l'utilisent comme un dépôt pour plusieurs mois, notamment les cirques avec peu d'activité. Je ne dis pas que ce sont ceux dont vous parlez. Je vais quand même contrôler car il ne serait pas acceptable que des gens venant de l'extérieur de Genève ne puissent pas déposer leur matériel ni leurs remorques. On ne veut simplement pas que la plaine soit utilisée comme un parking, y compris par les organisateurs des cirques, car il y aurait une inégalité de traitement entre eux et la population genevoise désirant se rendre sur la plaine durant les marchés.

Je crois qu'il faut faire preuve d'un peu de «jugeote» et de pragmatisme afin de faire en sorte que les cirques puissent continuer à travailler et à venir en ville dans l'intérêt de toutes et tous. Je vais donc me renseigner de manière plus précise. Pourriez-vous me donner le nom du cirque?

<sup>1</sup> Annoncée, 1101.

*M. Daniel Sormanni.* Cirque Knie.

*M. Guillaume Barazzone.* D'accord. En l'occurrence le cirque Knie vient depuis de nombreuses années. Il n'y a donc pas de raison qu'on change notre pratique. Peut-être que les services avaient de bonnes raisons d'intervenir. En tout cas, je vais me renseigner et vous répondrai normalement lundi – je crois qu'on se voit lundi.

**Le président.** Merci, Monsieur Barazzone. La parole n'étant plus demandée, je considère l'interpellation close.

#### **5. Interpellation orale du 16 septembre 2015 de M. Daniel Sormanni: «Et si la Belgique était «reliée» à Genève?» (IO-258)<sup>1</sup>.**

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mon interpellation s'adresse à M. Kanaan. Elle a trait à la problématique des relieurs à Genève et de la Bibliothèque de Genève (BGE). Je l'ai déjà évoquée dans cette enceinte à plusieurs reprises. J'aimerais savoir où en est ce dossier. Visiblement, les relieurs genevois qui, jusqu'à maintenant, faisaient ce travail n'ont pas eu beaucoup de commandes en 2015.

En tout cas trois d'entre eux ont décidé de fermer boutique en raison de ce manque de travail. J'aimerais savoir quelle est la politique véritablement menée quant à cette problématique. Je crois qu'il est bon d'essayer de soutenir les artisans de Genève qui ont fait, par ailleurs, un excellent travail jusqu'à présent. Je sais qu'il y avait un problème de tarif et qu'un certain nombre de choses avaient déjà été évoquées lors d'une précédente interpellation. Je n'ai pas de nouvelles et je continue de constater que les relieurs de Genève sont quelque peu préférités. J'espère qu'aucune commande n'a été effectuée en Belgique; en tout cas je sais que certaines ont été faites dans d'autres cantons suisses. Par conséquent, on défavorise les artisans de Genève sans raison.

J'aimerais bien savoir où en est ce dossier aujourd'hui et quelle est véritablement la politique du département concernant cette problématique.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1101.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, nous sommes d'accord sur les objectifs. Mon département, autant que faire se peut, soutient les artisans au sens large. D'ailleurs, le métier de relieur fait partie des métiers d'art à Genève.

Comme vous l'avez mentionné, il y a effectivement eu une petite phase un peu compliquée à gérer. Les relieurs, croyant bien faire – j'atteste de leur bonne volonté et de leur bonne foi – ont publié, en quelque sorte, un tarif commun qui ressemblait à une entente cartellaire bien que ce n'ait pas été leur intention, ce qui a posé problème eu égard aux marchés publics.

En attendant que le Contrôle financier de la Ville analyse la situation de manière indépendante, mon objectif était de définir un espace de collaboration où les mandats individuels, relativement modestes, mais très importants pour les relieurs, bien sûr, permettaient de travailler soit de gré à gré, soit par simples appels d'offre sur invitation. C'est évidemment beaucoup plus simple à gérer, puisque ce sont de toutes petites entreprises qui ne sont équipées ni administrativement ni financièrement pour gérer les marchés au sens classique du terme.

En attendant que cette histoire d'entente cartellaire soit clarifiée, nous avons dû en effet geler provisoirement les commandes pendant quelques mois, en 2014-2015. Depuis, j'ai rencontré les relieurs, et la BGE les a également rencontrés. Le problème est réglé. Ils ont réécrit en précisant qu'il n'y avait pas d'entente cartellaire sur les tarifs, ce qui lève toute idée, même involontaire, d'un cartel qui serait illicite, au sens de la loi sur les marchés publics.

Dès lors, les commandes ont repris. Si vous connaissez des cas plus récents de relieurs qui ont fermé boutique, veuillez m'en faire part. Nous avons récemment eu des contacts avec des artisans en reliure genevois – qui sont, j'insiste, actifs à Genève. Dès lors, nous sommes très attachés à préserver ce savoir-faire dans la durée, même si, économiquement, ils reconnaissent tous que c'est difficile puisque, quand bien même la BGE est un bon client, elle ne peut évidemment pas à elle toute seule faire vivre l'ensemble du métier, bien qu'elle y contribue de manière essentielle. D'ailleurs, sur l'ensemble des budgets de la BGE, la part dévolue à ce type de mandat est nettement supérieure en proportion aux bibliothèques comparables ailleurs en Suisse. Je vous confirmerai ceci par écrit. En tout cas, les dernières informations que nous avons attestent que la situation est entièrement rétablie. (*Remarque.*)

**Le président.** Oui, Monsieur Sormanni, vous avez le droit de répliquer.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif, pour vos réponses. J'aimerais quand même dire deux choses sur lesquelles je n'ai pas vraiment eu de réponse. La première est que, s'il y a eu un tarif unifié, c'est aussi parce que la Ville de Genève a demandé à un moment donné qu'ils se mettent d'accord pour essayer d'unifier les tarifs. C'est en tout cas ce que les relieurs prétendent. Ce ne sont pas des industriels, ce sont de petits artisans. Quand j'entends parler de l'éventuelle entente cartellaire entre quelques-uns d'entre eux à Genève, ça me fait assez sourire. Deuxièmement, vous confirmez qu'il n'y a effectivement pas eu de commandes en 2015, ou très peu, ce qui était problématique pour un certain nombre d'artisans – vous ne m'avez d'ailleurs pas répondu sur ce point – ce qui a occasionné, m'a-t-on signalé, la disparition d'en tout cas trois relieurs. Je pense que c'est vraiment dommageable.

Cela dit, je ne vois pas ce qui empêchait la Ville de Genève, en attendant l'analyse du Contrôle financier afin que la problématique que vous avez expliquée se résolve, de continuer à passer commande auprès des artisans de Genève plutôt que de transférer ces commandes, en tout cas pour partie, à l'extérieur du canton. J'aimerais d'ailleurs avoir des précisions par rapport aux commandes en 2015 et à celles qui auraient été transférées dans d'autres cantons. Mais je suis ravi de voir que la situation semble se résoudre enfin, en 2016. J'aimerais bien connaître ces deux paramètres, à savoir quelles ont été les commandes en 2015 à Genève et celles des autres cantons.

**Le président.** Oui... Monsieur Kanaan, pour une duplique.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, il y a effectivement eu un malentendu regrettable sur la demande supposée. Il y a eu une mauvaise transmission de l'information selon laquelle la Ville aurait demandé un tarif unifié. Ce n'était pas le cas mais les artisans l'ont compris comme ça. Le temps que cette histoire se clarifie, cela a pris quelques mois. En effet, à partir du moment où ce tarif de la branche était unifié, quand bien même les volumes sont au cas par cas modestes bien que non négligeables, il a fallu vérifier la notion de marché public. J'insiste que j'ai tout fait avec eux et la BGE pour éviter d'appliquer les notions de marchés publics qui ne se justifiaient pas puisque les seuils permettent de justesse d'éviter les appels d'offre complets et que les artisans ne sont pas équipés administrativement pour ce genre de choses. C'est au courant de l'année 2015 que les commandes ont repris. Je me renseignerai sur les artisans qui auraient cessé leur activité. Je ne suis pas au courant, mais je peux néanmoins vous confirmer que nous faisons tout pour soutenir la branche et que je vous donnerai par écrit les chiffres que vous demandez.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. L'interpellation orale IO-260 de M. Amar Madani est reportée... Oui, Monsieur Madani?

*M. Amar Madani (MCG).* Merci, Monsieur le président de séance. C'est la troisième fois que ce point est à l'ordre du jour, mais la destinataire n'est pas là.

**Le président.** Monsieur Madani, en attendant la présence de M<sup>me</sup> Salerno, votre interpellation est reportée.

Nous poursuivons notre ordre du jour. Nous avons été saisis de sept motions d'ordonnancement pour cette session. Normalement tous les chefs de groupe les ont reçues, qu'elles concernent les nouveaux objets ou les autres. La première motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1204 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pascal Spuhler, Alfonso Gomez, Natacha Buffet-Desfayes et Lionel Ricou: «Zones industrielles et artisanales: état des lieux sérieux». Je donne une minute la parole à son auteur pour défendre l'urgence. Monsieur Bertinat, vous avez la parole.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Merci, Monsieur le président. Si vous vous rappelez bien, nous avons parlé il y a quelques mois du projet à Rosemont. En fin de soirée, j'avais soulevé le problème des zones industrielles et artisanales qui disparaissaient sur notre commune. Insatisfait par les réponses que j'ai reçues, je vous soumetts aujourd'hui une motion qui demande le détail des activités artisanales ainsi qu'un rapport précis. Je vous demande l'urgence car je vois inscrites à l'ordre du jour les propositions PR-1154 et PR-1155 qui concernent le périmètre comprenant la rue de Bourgogne, la rue du Dauphiné, l'avenue Soret et la route des Franchises – je remercie d'ailleurs mon camarade M. Carasso de me l'avoir fait remarquer.

Ce périmètre comprend l'une des zones industrielles qui restent sur le territoire de la ville de Genève. Cette problématique avait été soulevée lors de la législature précédente en lien avec l'ancienne usine Hispano-Suiza. Je vous propose de voter l'urgence puis de renvoyer cet objet rapidement à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin qu'on puisse le traiter d'un même élan.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1204 est acceptée à l'unanimité (66 oui).

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1205 de M. Pierre Gauthier: «Une nouvelle vie pour le Rialto».

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Je viens de recevoir à l'instant un message fort courtois de M. Fassbind, le propriétaire du Rialto et de l'Hôtel Cornavin. Il nous explique, toujours fort courtoisement, que les lieux ne sont pas adaptés à des soirées festives pour des questions de transfert de bruit, sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Bien essayé, pas pu, dommage... Mais il y a quand même 2800 signataires du groupe Facebook «Pour que les sept Rialto deviennent un espace culturel autogéré».

J'ai également reçu un autre message de notre ancienne collègue M<sup>me</sup> Salika Wenger – qui vous salue d'ailleurs chaleureusement – afin que les deux motions M-1205 et M-1206 traitant de cette question dont nous demandons l'urgence, soient renvoyées dans une commission idoine, soit la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse soit la commission des arts et de la culture, si possible sans débat. En effet, la deuxième invite de la motion M-1205, que mes collègues et moi-même avons déposée, traite surtout, pour sa part, du manque de lieux multiculturels destinés à une population de jeunes adultes. Il nous semble donc important que nous puissions nous saisir de cette question. C'est pour cette raison que je vous demande, chers collègues, de bien vouloir accepter cette urgence, afin que nous puissions en débattre et envoyer ces objets dans les commissions idoines.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1205 est refusée par 39 non contre 34 oui (1 abstention).*

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-191 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Jean Rossiaud et Maria Vittoria Romano: «Demande de retrait des propos du président du Conseil municipal menaçant du recours à la violence armée». La parole est à M. Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ce projet de résolution demande que notre président retire ses menaces de recours à la violence armée. Cela concerne donc ses déclarations publiques qui ont largement défrayé la chronique. Il revient au Conseil municipal de prendre position pour dénoncer de tels propos. Des incitations à l'usage de la violence armée dans la rue ont été

proférées. Maintenant, il nous incombe de savoir si l'on veut tolérer ce genre de propos. A la lecture de la presse qui a diffusé ces propos les jours suivants, on aurait pu croire que les membres du Conseil municipal, y compris à droite, étaient prêts à les condamner. Cette résolution, dont il convient de voter l'urgence aujourd'hui, vise à mettre le holà à ce genre de comportement inacceptable.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-191 est refusée par 41 non contre 28 oui (1 abstention).*

**Le président.** La quatrième motion d'ordonnancement demande de traiter en urgence le rapport PR-1074 A, concernant la création d'un Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la Ville de Genève. Il y a un petit problème technique car la motion d'ordonnancement ne comprend pas d'énoncé. Nous sommes souvent confrontés à ce genre de problématique. Or, celui-ci est important pour traiter l'objet ultérieurement. Si vous ne mettez pas le titre, cela nous oblige à aller chercher l'objet. Sur le rapport PR-1074 A, je donne la parole à M. Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. Je serai bref, le groupe socialiste vous propose de traiter durant cette session le rapport de M. Sormanni sur la proposition qui vise la création d'un fonds de responsabilité solidaire pour lutter contre la sous-enchère salariale. Cet objet a été largement soutenu en commission des pétitions. En outre, il nous paraît suffisamment important considérant le fait que nous n'avons pas tous les jours des propositions portées à la fois par le Conseil administratif, par la commission des finances de la Ville de Genève, mais aussi par la Fédération des entreprises romandes et par les syndicats genevois. Je vous remercie donc de réserver un bon accueil à cette proposition.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1074 A est acceptée par 43 oui contre 20 non (11 abstentions).*

**Le président.** Nous passons à la cinquième motion d'ordonnancement, qui demande de traiter en urgence le rapport P-345 A, lié à la sécurité à la rue Marie-Brechbuhl. La parole est à M. Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. Je serai encore plus bref puisque c'est en qualité de président de la commission des pétitions que je vous propose, au nom de celle-ci, de traiter ce rapport en urgence. La pétition a été

soutenue à l'unanimité. Elle vise à sécuriser la sortie de la rue Marie-Brechbuhl, perpendiculaire à la rue Pestalozzi. Il y a eu un accident impliquant un enfant. Les associations de parents d'élèves et les enseignants de l'école soutiennent cette demande. Elle est simple et peut être traitée rapidement.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport P-345 A est acceptée par 73 oui contre 1 non.*

**Le président.** Nous passons à la sixième motion d'ordonnancement qui demande de traiter en urgence le projet de délibération PRD-96 destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec). La parole est à M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande l'urgence sur ce projet déposé il y a plus d'une année maintenant, je crois. Je vous rappelle, premièrement, que la Fondetec arrive au bout de son financement. Il faudra de toute manière se demander ce qu'on fait, faute de quoi elle devra fermer. Deuxièmement, la situation économique d'aujourd'hui montre d'une part qu'on doit redoubler d'efforts pour essayer de soutenir l'activité économique dans notre canton et, d'autre part, que la Fondetec fait du bon travail. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut renvoyer directement cette proposition à la commission des finances de façon que cette dernière puisse faire son travail dans les temps et revenir avec une proposition avant que la Fondetec n'ait plus de fonds. Cela paraît assez logique. J'avais déposé ce projet de délibération largement à l'avance et le délai commence à se raccourcir... Je pense qu'il serait de bon ton, étant donné la situation et vu l'urgence pour la Fondetec, de renvoyer ce projet à la commission des finances. Je vous invite vivement à accepter cette urgence.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-96 est refusée par 56 non contre 15 oui (3 abstentions).*

**Le président.** La dernière motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement de la nouvelle motion M-1206 de M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto». La parole est à M. Carasso.

**M. Grégoire Carasso** (S). Merci, Monsieur le président. L'opportunité et le contexte ayant déjà été décrits, je tiens simplement à souligner que cet objet pourrait être avantageusement traité à la commission des arts et de la culture en parallèle aux études sur la problématique du Plaza.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1206 est refusée par 38 non contre 33 oui (1 abstention).*

## **6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **7. Interpellations.**

Néant.

## **8. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous avons fait le tour des urgences. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un très bon appétit.

Séance levée à 18 h 50.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3646
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3646
3. Questions orales . . . . .	3646
4. Interpellation orale du 16 septembre 2015 de M. Daniel Sormanni: «Genève, mais c'est le cirque!» (IO-257) . . . . .	3669
5. Interpellation orale du 16 septembre 2015 de M. Daniel Sormanni: «Et si la Belgique était «reliée» à Genève?» (IO-258) . . . . .	3670
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3677
7. Interpellations . . . . .	3677
8. Questions écrites . . . . .	3677

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*